

LIMALONGES

COMPTE RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015

Le vingt-neuf juin deux mil quinze, les membres du conseil municipal de la commune de Limalonges, se sont réunis à 20 heures 30 dans la salle de réunion de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales.

Date de convocation du conseil municipal : 22 juin 2015

Présents : Messieurs et Mesdames : Machet Annette, Meunier Magaly, Bousser Albert, Grimaud Marie-Thérèse, Léoment Nathalie, Moraud Franck, Deschamps Valérie, Fouché Sylvie, Biraud Alain, Bouyer Nadia, Nicolas Cluseau, Hauwaert Gaëlle, Fombelle Morgan

Absents excusés : Bonnisseau Denis

Absents : Airault-Mounier Stéphanie

Secrétaire de séance : Gaëlle Hauwaert

La séance étant déclarée ouverte, Madame le Maire donne lecture du Procès-Verbal précédent qui est adopté. Elle donne ensuite l'ordre du jour.

Vente maison du lotissement

Madame la maire propose au conseil municipal de vendre la maison au 20 rue de la Garenne aux locataires actuels : Monsieur Neaud Damien et Madame Albert Valérie. Elle propose la somme de 100 000 € frais d'actes compris.

Le conseil municipal donne un avis favorable et autorise la maire à signer l'acte de vente et les pièces afférentes au dossier.

Renouvellement contrat d'avenir

Le contrat d'avenir de Cédric Berger arrive à échéance le 6 juillet prochain. La maire propose de le renouveler pour les 2 ans à venir.

Le conseil municipal donne un avis favorable et autorise la maire à signer le nouveau contrat et les pièces afférentes au dossier.

Diagnostic accessibilité des établissements publics

Madame la maire présente 3 devis pour le diagnostic de mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP).

Les bâtiments concernés sont : la mairie, l'église, les WC publics, la salle socioculturelle et le vestiaire du foot.

1. SOCOTEC	2 400 € TTC
2. DEKRA	2 700 € TTC
3. APAVE	3 720 € TTC

Le conseil municipal donne un avis favorable pour la SOCOTEC qui présente les prix les plus intéressants.

Recensement de la population 2016

La maire informe l'assemblée que le recensement de la population aura lieu en janvier 2016.

Il convient donc de nommer un coordonnateur communal responsable de la préparation et de la réalisation du recensement.

Madame la maire propose de nommer Christelle Guérineau.

Le conseil municipal donne un avis favorable.

Désignation d'un agent communal pour commission de sécurité

La maire informe l'assemblée que suite à l'article 29 du décret du 8 mars 1995, il convient de désigner systématiquement un agent communal au sein de la commission communale en plus de la présence du maire et de l'adjoint désigné.

En cas d'absence de l'agent communal, la commission communale ne peut émettre d'avis.

En conséquence, la maire propose de nommer Michaël Meunier.

Le conseil municipal donne un avis favorable

Demande de subvention

SPORT MECA demande une subvention pour leur manifestation (endurance moto et quad) du 9 août 2015 de 300 €.

Le conseil municipal considérant cette somme un peu élevée, décide de diminuer cette subvention à 200 €.

L' APE sollicite une subvention pour financer le transport des enfants à la piscine de Ruffec.

Le conseil municipal, considérant que les transports sont gratuits quand les enfants vont à la piscine de Sauzé-Vaussais ou bien Melle, décide de ne pas verser de subvention et proposera à l'APE de négocier avec le Conseil Général le remboursement des frais de transport, ou bien voir pour emmener les enfants à la piscine de Sauzé-Vaussais ou Melle.

Instruction des autorisations d'urbanisme – mise à disposition du « service urbanisme intercommunal » de la communauté de communes du cœur du poitou.

La maire informe que la Communauté de communes du Cœur du Poitou a décidé de la création d'un service commun «Service Urbanisme Intercommunal » (SUI).

Or, en application des dispositions du code de l'urbanisme, les communes peuvent disposer du service commun d'un établissement public de coopération intercommunale pour l'étude technique des demandes de permis, des certificats d'urbanisme, des déclarations préalables ou autres autorisations qui lui paraissent justifier l'assistance technique de ce service.

Le service commun est géré par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre de la Communauté de Communes du Cœur de Poitou.

Toutefois, le personnel du Service Urbanisme Intercommunal est placé sous l'autorité fonctionnelle du Président de l'EPCI. Les communes de la Communauté de communes du Mellois, compétentes en la matière (hormis les communes dotées d'une carte communale et celles relevant du RNU), sont libres d'adhérer, à ce service commun après établissement et signature d'une convention fixant les modalités de création et de fonctionnement du service commun, notamment la situation des agents, la gestion du service, les dispositions financières, les conditions du suivi du service commun et les responsabilités en cas de recours.

Le Service Urbanisme Intercommunal instruit les autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol pour lesquels le Maire est compétent au nom de la commune, à savoir potentiellement : le certificat d'urbanisme d'information, le certificat d'urbanisme opérationnel, la déclaration préalable, le permis d'aménager, le permis de démolir et le permis de construire.

Ce service porte sur l'ensemble de la procédure d'instruction à compter de l'examen de la recevabilité de la demande jusqu'à la proposition de décision au Maire de la commune, ainsi que d'une assistance juridique de premier niveau, hors recours contentieux.

La commune reste seule compétente, notamment en matière d'élaboration des documents d'urbanisme et de la délivrance des actes et/ou autorisations qui en découle.

La mise à disposition par la Communauté de communes du Service Urbanisme Intercommunal donne lieu à remboursement des frais engagés par le service dans le cadre de la mutualisation. Une tarification à l'acte sera appliquée dans les conditions suivantes, en fonction des autorisations et actes dont le service commun assurera l'instruction pour chaque commune concernée :

Certificats d'urbanisme (d'information et opérationnel) et déclarations préalables	15€
Permis de construire et permis de démolir	25€
Permis d'aménager	100€

La convention de mise à disposition du SUI est conclue pour une durée de six ans renouvelable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de confier, à compter du 1^{er} juillet 2015, à la Communauté de communes du Cœur du Poitou dans le cadre d'un service d'urbanisme mutualisé entre la Communauté de Communes du Mellois et la Communauté de Communes du Cœur de Poitou, et aux conditions tarifaires susvisées, l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol suivants :

- certificat d'urbanisme d'information et opérationnel,
- déclaration préalable,
- permis d'aménager,
- permis de démolir,

- permis de construire.

approuve les termes de la convention annexée à la délibération,

autorise Madame la Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Eclairage public du bourg de Limalonges

La maire rappelle au conseil municipal, le projet de l'éclairage public. La dernière procédure étant resté « sans suite », il convient de relancer une nouvelle procédure adaptée.

En conséquence, le dossier a été revu et le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la maire à :

1. Engager la consultation des entreprises pour une procédure adaptée
2. Signer le marché à venir et toutes les pièces afférentes au dossier
3. Solliciter le fond de solidarité territoriale (LGV)

Les plis devront être remis à la mairie avant le 21 août et l'ouverture des enveloppes aura lieu le 24 août 2015.

Foyer Civil

Pour des questions de sécurité le Foyer Civil va être fermé au public cet été. Le conseil municipal s'engage à trouver des solutions pour chaque association et pour l'école avant de lancer une étude pour restaurer ce foyer en maison des Associations.

D'autre part, la commission « bâtiments » se réunira le jeudi 9 juillet pour trouver un emplacement pour stocker le congélateur de l'ACCA.

Divers

1. Départ du locataire au 14 rue du stade au 1^{er} août
2. Départ du locataire au 18 rue de la Garenne au 01 septembre – Travaux à programmer
3. Chemins des Noëls : 48 stères de bois vendus à 9 €, soit 432 €.
4. Réservation annuelle des salles à la Cendille pour Okies Country et la Zumba : même prix
5. Achat d'un rouleur palpeur
6. 14 juillet : apéritif + vin pour méchoui – défilé à 11h15
7. Défibrillateur : la commission bâtiment verra le 9 juillet un nouvel emplacement
8. Travaux EDF dans le bourg
9. Réunion CCCP le 7 juillet à la Cendille – la commune offre le pot
10. Maison Cœur du Poitou
11. Lecture du courrier de René Auvin qui demande à ce que le stade de Limalonges porte son nom.
12. Lecture d'un courrier de l'association « Pannessac village de caractère ou village de carrières ? »
13. Prochain conseil municipal : 31 août